



## **ACTE DE CANDIDATURE CONSEIL DES FORMATIONS** Elections octobre 2019

### Profession de foi LEVESQUE Louise

Chèr.e.s Étudiant.e.s,

Vous allez être amené prochainement à élire votre représentant du conseil des formations. Pour mieux comprendre le sens de cette élection, je vous invite à lire ma profession de foi dans laquelle je vais expliquer brièvement mon parcours et dessiner ma vision de l'engagement au sein du conseil des formations.

Je suis infirmière puéricultrice diplômée d'Etat depuis décembre 2016. J'ai d'abord effectué trois années d'études en soins infirmiers entre 2012 et 2015 avant de me spécialiser durant un an en puériculture. Une fois diplômée j'ai travaillé à l'hôpital 4 mois avant de pourvoir un poste de direction en établissement d'accueil du jeune enfant. J'étais responsable de la sécurité, de la gestion éducative, pédagogique, logistique, administrative et financière de la crèche.

Cette expérience m'a permis de développer diverses compétences que je souhaite mettre au service de mon engagement au conseil des formations. Je sais organiser mon travail et gérer à bon escient mon temps, montrer de la disponibilité envers mes interlocuteurs au service d'une qualité relationnelle, travailler en équipe et porter des responsabilités.

Le conseil est associé à la définition de la politique de formation de l'EHESP. Il est consulté par le conseil d'administration sur l'offre de formation, le règlement de scolarité dont les modalités de contrôle des connaissances, le règlement intérieur de l'école et enfin la répartition des enseignements.

Je souhaite m'engager et défendre le regard des étudiant.e.s en recueillant leurs avis. J'ai la volonté d'appuyer un point particulier qu'est le développement durable. En effet, il a des efforts à faire pour évincer le plastique du campus, ou encore lutter contre la consommation inutile d'énergie. Je suis prête à défendre tous les autres sujets permettant d'améliorer le bien-être et les intérêts des étudiants sur le campus.

LEVESQUE Louise.